

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 8 JUILLET 2021

DEL-2021-126

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet, à 14 heures 45 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1/7/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, GENOUD, HACQUIN, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, KHAY, PERRILLAT,

MM. LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 14

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'ANNECY - RUE MARIUS RULLAND - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE

Exposé du Président,

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune d'ANNECY pour l'aménagement de la rue Marius Rulland.

La commune d'ANNECY entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la rue Marius Rulland en esprit « zone de rencontre » faisant suite à la création de 12 villas par Haute-Savoie Habitat.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à la modernisation du réseau d'éclairage public sur cette même emprise.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 4 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, VRD »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**
- **LOT N°3 : « REVETEMENTS BITUMINEUX »**
- **LOT N°4 : « ESPACES VERTS »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 30 juin 2021, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

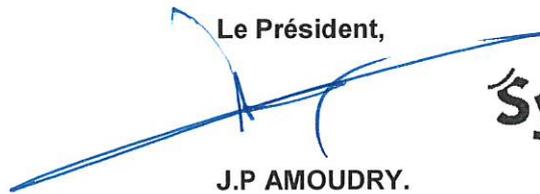
- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises CEECON/ Alpes Jardins Paysages pour un montant de 164.923,55 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 27.168,40 euros H.T.
- **Lot n°2** : L'entreprise HTB Services pour un montant de 27.318,50 euros H.T.
- **Lot n°3** : L'entreprise COLAS pour un montant de 42.854,50 euros H.T.
- **Lot n°4** : L'entreprise ID'VERDE pour un montant de 69.555,98 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et groupements d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

